

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 80 (1992)

**Heft:** 8

  

**Artikel:** Zonta International : présidence suisse

**Autor:** pbs

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280066>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Formation et emploi

**Des cahiers pour une réussite**

(sk) – Les femmes, on l'a souvent répété, ont encore très souvent un niveau de formation inférieur à celui des hommes, elles abandonnent plus facilement les études, exercent fréquemment une profession dans des salons de coiffure, dans des hôpitaux, des magasins ou des bureaux. Après une interruption de plusieurs années, le monde du travail leur est plus fermé encore et les rangs des chômeuses s'étoffent (40% des chômeur-euse-s sont des femmes alors qu'elles ne représentent qu'un tiers de la population active).

Pour aider les femmes dans leurs démarches de réinsertion professionnelle, les encourager à se remettre en question ou à entreprendre une formation complémentaire, voire pour réaliser un plan de carrière, l'ASOSP (Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle) vient d'éditer une série de treize cahiers intitulés *Femmes et emploi*. Elle s'adresse aussi bien aux «gens des villes» qu'aux «gens des campagnes».

Présentés conjointement à Lausanne et à Zurich, les cahiers, édités en trois langues, ont l'ambition de «surmonter nos trop fameuses frontières linguistiques de la Suisse». Leur conception permet à la lectrice (ou au lecteur!) de travailler de façon indépendante. «Cette série est essentiellement écrite pour les femmes par des femmes, avec leur sensibilité, leur regard inégalement mixte du travail, et ses ségrégations professionnelles» explique Florence de Bondeli, responsable de la région romande de l'ASOSP.

La parution de cette série en 1992 est légitimisée par le fait que le travail professionnel féminin n'est plus seulement réduit aux cas de nécessité. La formation des filles a fait un bond en avant, le statut des familles est en pleine évolution et l'économie a besoin des femmes.

Pour l'instant, seules quatre des brochures sont éditées, les neuf autres devraient suivre dès l'année prochaine. Les titres sont prometteurs et le contenu attrayant: *Savoir décider et passer à l'action, Changer de*

*cap, Une carrière sur mesure, Trouver un emploi, clés et pièges, etc.*

En parallèle des cahiers, l'ASOSP vient de sortir un ouvrage en deux volumes, *La Réussite professionnelle*. Celui-ci s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes qui «ont achevé la première étape de leur choix professionnel et qui désirent prendre en main leur propre épanouissement professionnel.»

Chaque cahier coûte la modeste somme de 12 francs. La série *Femmes et emploi* ainsi que les deux volumes *La Réussite professionnelle* peuvent être commandée auprès du secrétariat romand de l'ASOSP, CP 63, 1000 Lausanne 9.

Droit du divorce

**Projet critiqué**

(Communiqué) – Le projet de droit du divorce soumis à la consultation par le Conseil fédéral prévoit notamment que l'autorité parentale puisse être exercée en commun par les parents, sur leur demande. Les parents devront alors décider qui aura la garde de l'enfant et quel montant l'autre parent versera pour son entretien.

De nombreuses participantes à une journée d'information sur la révision du droit du divorce organisée par la Fédération suisse des femmes protestantes et la Ligue suisse des femmes catholiques reprochent à cet article de cimenter la répartition actuelle des rôles: elles demandent que l'autorité parentale ne puisse être partagée que lorsque la garde des enfants est également partagée.

Des participantes à cette journée ont également regretté le langage masculin du projet; elles ont exprimé le désir que l'office de médiation prévu pour le divorce soit obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Statistiques salariales

**Désaccord**

(pbs) – L'OFIAMT n'est pas d'accord avec les syndicats: sa statistique des salaires ne permettrait pas de conclure à une discrimination et de dire que les salaires féminins sont de

30% inférieurs à ceux des hommes. En effet, elle ne permet pas d'établir des comparaisons valables, et cela principalement pour les raisons suivantes:

- elle inclut dans les salaires masculins les allocations familiales et pour enfants;
- elle englobe les suppléments par exemple pour le travail de nuit ou du dimanche, dont les femmes sont exclues;
- les catégories de travailleurs sont définies de manière très large, ce qui fait qu'elles comportent aussi des fonctions à salaire élevé, que peu de femmes touchent;
- elle englobe également les allocations pour années de service prévues dans de nombreuses conventions collectives, alors que les femmes ont généralement des carrières plus courtes que les hommes.

Zonta International

**Présidence suisse**

(pbs) – Pour la première fois, ce club mondial de ser-

vices a appelé une Suisse, Sonja Renfer, de Zurich, à sa présidence. Cette organisation a pour but la promotion des femmes: elle les encourage à prendre des responsabilités, elle encourage leur formation, notamment dans les pays du tiers monde.

Elle groupe 1100 clubs dans 61 pays, dans les cinq continents, elle compte 36 000 membres, principalement des femmes professionnelles, mais aussi – c'est le cas en Suisse – des femmes au foyer si elles s'engagent dans des activités en dehors de leur ménage.

Il y a en Suisse 16 clubs, avec 700 membres, et 208 en Europe, dont le groupement est également présidé par une Suisse, Cornelia Klausner, de Lugano.

Christine Rosselet, de Neuchâtel, est présidente du Comité international du statut de la femme. Le «district» Europe se réunira à Lausanne en 1993; on attend un millier de déléguées, dont un bon nombre venant des pays de l'Est, où l'organisation connaît un rapide développement.

La Faculté de droit ouvre une inscription pour un poste de

**Professeur ordinaire**  
de droit commercial

Charge :  
Il s'agit d'un poste à temps partiel - au moins 60%

Titre exigé :  
Doctorat en droit.

Entrée en fonction : 1er octobre 1993.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 6 novembre 1992 à l'administratrice de la Faculté de droit, 102, blvd Carl-Vogt, 1211 Genève 4 auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE